



Impôts/enseignant /déductions

Par **coeurdelune**, le **12/03/2015** à **21:26**

Bonjour,

J'ai eu quelques informations concernant les déductions d'impôts et aimerais avoir confirmation sur l'exactitude des informations. Je suis enseignante et j'aimerais savoir si je peux déduire de mes impôts :

- mes achats de vêtements,
- mon abonnement internet,
- mon imprimante,

et des charges de copropriété et travaux de salle de bain effectués dans un appartement dont je suis propriétaire.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **16/03/2015** à **08:09**

Bonjour,

Voyez votre centre des impôts où les spécialistes vous répondront. A mon humble avis, leurs réponses seront négatives.

Par ailleurs, il ne faut pas confondre :

- déduction des revenus,
 - déduction des impôts,
- ce ne sont pas les mêmes choses.

Dans le 1er cas, les sommes sont déductibles du montant des revenus déclarés (voir votre feuille de déclaration des revenus - et non déclaration d'impôt) alors que dans le second cas, les services fiscaux déduisent des sommes du montant de l'impôt dû.